

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2019

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1548)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 65

présenté par

Mme Bazin-Malgras, M. Pierre-Henri Dumont, M. Kamardine, M. Door, M. Lurton et M. Saddier

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 4, substituer au nombre :

« 6 500 »

le nombre :

« 13 728 ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi les deuxième à dernière colonnes de la seconde ligne du tableau de l'alinéa 5 :

«

2 987	3 095	3 213	3 333
-------	-------	-------	-------

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit par cet amendement, de relever l'ambition de ce projet de loi de programmation 2019-2022.

Il s'agit de rehausser le nombre de créations d'emplois au sein du ministère de la Justice entre 2018 et 2022. La trajectoire actuellement prévue ne répond pas aux besoins de notre Justice.

Cet amendement reprend alors la trajectoire d'augmentation des effectifs adoptée par le Sénat, qui s'avère bien plus ambitieuse, à la hauteur des enjeux et du manque actuel de moyens de la justice.

C'est une augmentation crédible, deux fois plus importante que celle actuellement prévue, que nous vous proposons.